

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 30 NOVEMBRE 2011

Ouverture : 20h00

Local : Salle polyvalente

Présence : environ 160 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nombreux participants à cette Assemblée. Il excuse les absences de MM. Fabien Oreiller, Cédric Dayer et Bertrand Haefliger.

Il donne quelques indications sur les activités fertiles de l'année 2011:

- la présence de « La Revue » à Saxon avec Yann et Stéphane Lambiel
- le début des travaux de construction du centre de bien-être, avec pose de la première pierre prévue le 6 décembre prochain. Les travaux devraient être achevés fin 2013, début 2014
- l'avancement de toute la partie administrative liée à la construction du CO Saxon-Fully
- la politique énergétique de la Commune notamment :
 - la production de courant par les panneaux installés sur les toits de la salle polyvalente (67'000 kWh), de l'école (120'000 kWh) des anciens dépôts Gaillard par une société privée (1 mio kWh)
 - les négociations avec EOS pour le retour des droits d'eau
 - l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec la Commune de Riddes
 - 8'000'000 kWh produits par la future éolienne de Charrat, dont la Commune de Saxon est partenaire à hauteur de 10%.
 - l'octroi de subventions communales lors de l'acquisition d'économiseurs d'énergie
 - l'octroi de subventions communales lors de remplacement de fenêtres et d'étanchéité dans le cadre de la réfection des façades des bâtiments
- la fin des travaux concernant l'agrandissement de l'école, le parking, la Place du Village et les salles communales dans les délais fixés. Le Président profite de remercier l'ensemble des entreprises, les architectes, les ingénieurs et les collègues du Conseil qui ont participé à la réalisation de ces ouvrages. Ainsi, l'ensemble des infrastructures routières et souterraines sont pratiquement neuves ou en excellent état depuis Gottefrey jusqu'au sommet du Village
- la fin des travaux de construction de la Route de la Grand-Toula et de la digue de protection des Prés des Champs
- le Président remercie Mme Sylvane Morier, qui a quitté l'Administration communale, pour faire valoir son droit à la retraite
- l'engagement de deux stagiaires Mlles Ana Santos et Elsa Sauthier, et la fin de la formation de M. Tony Cabral au 31 janvier 2012. Le Président souligne l'effort de la Commune pour la formation des jeunes.

Ordre du jour :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 21 juin 2011
2. Planification financière 2012-2015
3. Budget 2012

4. Approbation du budget 2012
5. Cycle d'Orientation de Saxon-Fully : demande d'autorisation pour un emprunt
6. Règlement de lutte par confusion sexuelle
7. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 21 JUIN 2011

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. PLANIFICATION FINANCIERE 2012-2015

Le Président fait savoir que les communes ont l'obligation légale de planifier leurs investissements.

Il passe la parole à M. le Vice-Président Roth, responsable des finances, qui présente le plan financier en précisant les éléments essentiels suivants :

- la situation financière de la Commune est saine
- la planification financière 2012-2015 prévoit des investissements nets à hauteur d'env. Fr. 15,7 mios, ce qui va occasionner une augmentation de la dette par habitant à Fr. 4'900.00, alors qu'elle se situe actuellement à hauteur de Fr. 1'578.00. Ce nouvel endettement est qualifié de « mesuré », selon les normes cantonales
- des investissements importants sont prévus pour l'agrandissement de la STEP, la volonté du Conseil étant de maintenir l'autonomie communale en matière d'épuration des eaux
- le plan financier tel qu'établi permet au Conseil communal de répondre à tous les besoins de la population.

3. BUDGET 2012

M. le Vice-Président Roth commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des services autofinancés.

Il fait un large tour d'horizon des principaux investissements prévus en 2012.

Le budget présente une marge d'autofinancement des comptes ordinaires de Fr. 2'274'400.00, des investissements nets de Fr. 5'836'000.00 et des amortissements de Fr. 2'257'800.00. En ce qui concerne les services autofinancés, la marge d'autofinancement est de Fr. 876'900.00, les investissements nets de Fr. 1'237'700.00 et les amortissements de Fr. 876'900.00.

Il précise que ce budget tient compte des premiers effets de la répartition des tâches, entre la confédération, les cantons et les communes.

4. APPROBATION DU BUDGET 2012

Répondant à une question de **Mme Geneviève Thurre**, le Président précise que les frais liés à l'entretien de l'église correspondent à des travaux mineurs notamment pour remettre en état l'éclairage du bâtiment.

En référence aux questions posées par **M. Bruno Naoux**, le Président fait savoir qu'un montant de Fr. 400'000.00 est prévu au budget pour la réfection des goudronnages. Cependant, la Commune n'entreprendra aucun travail sur la Route de la Plâtrière, tant que les constructions du projet BOAS, d'une nouvelle halle de grimpe et de l'éolienne entre Charrat et Saxon ne seront pas terminés. En ce qui concerne le manque de liaisons internet avec Swisscom, le Président précise que cette société est en concurrence avec notre télé-réseau, raison pour laquelle, la Commune n'interviendra pas. Pour la gouille des Quiess, il précise que celle-ci nous a été pratiquement imposée par le Canton pour le maintien de lieu naturel de l'ancien bras des Quiess et que la Commune est tenue de respecter ses directives concernant l'entretien de cette zone de protection.

Répondant à une question de **Mme Gilberte May** concernant la mise en place d'un signal 30 km/h dans la région du Camping du Coucou, M. le conseiller Vaudan fait savoir qu'une étude sera réalisée par la Commune sur la base de contrôles radar préventifs qui seront effectués dans le courant de l'année.

En rapport à une question de **Mme Marceline Bourquin**, M. le conseiller Vaudan fait savoir qu'il n'est pas possible d'interdire aux camions d'emprunter la Route de la Plâtrière, étant donné la proximité de la zone artisanale des Quiess.

En référence à une intervention de **M. Michel Chopard** concernant le trafic sur la Route de la Plâtrière, le Président précise que cette route est une route de débord construite pour décharger la route cantonale.

En référence à une intervention de **M. Raymond Minger** concernant les limitations de parcage sur la Place Benoni, M. le conseiller Vaudan fait savoir que la signalisation mise en place relève d'une décision unanime du Conseil communal, lequel a souhaité favoriser les commerces de Gottefrey en interdisant le parcage journalier, notamment celui de véhicules d'entreprises. Il rappelle que les membres de la Paroisse protestante peuvent utiliser la place de la Pierre-à-Voir située tout près du Temple protestant.

Répondant à une question de **M. Pablo Ferrada Guerra**, M. le conseiller Hugo précise qu'une étude est prévue pour réaménager la Route de Pro Bovey, soit par la construction de trottoirs, soit par un marquage au sol, afin de sécuriser les piétons et les utilisateurs du complexe sportif.

Le Président répond à **M. Jean-Paul Guex** que la Commune pourrait rencontrer des difficultés d'un point de vue économique, dans l'hypothèse de coupes budgétaires effectuées par la BNS dans les budgets de la Confédération et des Cantons. Il rajoute que selon le plan financier présenté par M. le Vice-Président Roth, le Conseil a la possibilité de réduire les investissements prévus en cas de ralentissement économique.

Répondant aux différentes questions de **Mme Geneviève Thurre**, le Président donne les réponses suivantes :

- la suppression des subventions pour les repas, les transports scolaires a été annoncée par le Canton dans le cadre de la RPTII. Cette décision ne modifie en rien le soutien financier accordé par la Commune aux parents d'élèves
- le toit de la salle polyvalente a été complètement refait et isolé, il y a environ 3 ans, de sorte que la pose de panneaux solaires ne devrait en rien gêner une quelconque intervention sur la toiture de la salle. Il précise que la durée de vie d'un panneau solaire est actuellement de 25 ans.

Aucune autre question n'étant posée, le Président soumet au vote le budget 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité de l'Assemblée.

5. CYCLE D'ORIENTATION SAXON-FULLY : **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN EMPRUNT**

Le Président précise que sans les Saxonnains, il n'y aurait pas de Cycle d'Orientation à Fully. Il fait l'historique du dossier et rappelle les éléments essentiels suivants :

- à la suite de blocage par d'autres Communes, l'ensemble du dossier du CO de Martigny, comprenant les Cycles de Martigny, de Leytron et de Fully était complètement suspendu,
- pour débloquer la situation, des accords ont été passés entre les communes de Saxon et de Fully pour construire ensemble un cycle à Fully,
- la Commune de Fully s'est engagée à céder gratuitement à la Commune de Saxon 1/3 des 10'000 m² environ situés au centre du Village sur lesquels sera construit le Cycle d'Orientation,
- le coût de construction pour 53.5 unités d'enseignement a été devisé à Fr. 30.5 mios, dont les 2/3 seront supportés par la Commune de Fully et 1/3 par la Commune de Saxon,
- toutes les communes de l'Association du CO de Martigny (y compris la Commune de Saxon pour 10%) vont participer aux paiements des locations du CO Saxon-Fully,
- à la suite d'un concours, le bureau Lemanarc SA de Lausanne s'est vu confier le mandat d'architecte,
- la nouvelle législation liée à la RPTII entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 avec, comme conséquences, une diminution de 8% des subventions accordées pour la construction d'établissements scolaires,
- selon les contacts que les Présidents de Fully et de Saxon ont eus avec les conseillers d'Etat, MM. Claude Roch et Maurice Tornay, le Canton pourrait subventionner le projet selon la législation actuelle, pour autant que toutes les décisions soient prises et communiquées avant le 22 décembre 2011, date de la dernière séance du Conseil d'Etat pour 2011,
- les Communes de Fully et de Saxon comptent sur l'appui du Grand Conseil pour soutenir leur demande de subventions,
- le Canton accorde une subvention de Fr. 312'000.00/unité d'enseignement, quel que soit le coût de la construction du CO, ce qui représenterait une subvention de Fr. 5,1 mios (selon la variante la plus pessimiste) et de Fr. 6,5 mios si la législation actuelle en matière de subventions est appliquée.

Sur la base de ces éléments, le Président demande que l'Assemblée Primaire accorde l'autorisation au Conseil communal d'emprunter un montant de Fr. 8 mios, qui anticipe une éventuelle décision négative du Canton en matière de subventionnement, pour permettre de financer la construction du Cycle d'Orientation de Fully.

Soumise au vote, la demande d'autorisation pour un nouvel emprunt de Fr. 8 mios est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée Primaire.

Répondant à une question de **Mme Geneviève Thurre**, le Président fait savoir que la Commune de Saxon a obtenu la garantie de neutralité des coûts de transports, étant donné que les enfants seront transportés au Cycle de Fully par bus. Il rajoute que les repas seront organisés par le CO de Fully dans la cantine du FC de Fully, laquelle sera réaménagée.

6. REGLEMENT DE LUTTE PAR CONFUSION SEXUELLE

Le Président fait savoir que le règlement, qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée, résulte d'une demande du Syndicat viticole, lequel souhaitait obtenir une base légale lui permettant de facturer à tous les propriétaires de vignes les frais liés à la lutte par confusion sexuelle.

Le règlement a été soumis au Service de l'agriculture, lequel a demandé de compléter certains articles, notamment avec les bases légales actuellement en vigueur.

Aucune question n'étant posée, le Président rappelle que selon la Loi sur les communes, les règlements sont soumis au vote, article par article, ou si la majorité de l'Assemblée le décide, chapitre par chapitre ou en bloc. Le Conseil communal, par son Président, propose à l'Assemblée d'adopter ce règlement en bloc. Cette proposition est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Soumis au vote, le Règlement sur la confusion sexuelle ainsi que l'annexe qui en fait partie sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée Primaire.

Le Président précise que ce règlement pourrait être modifié à l'avenir, dans l'hypothèse d'une lutte par confusion sexuelle dans le domaine de l'arboriculture.

7. DIVERS

Répondant à une intervention de **M. Jean-Paul Guex** qui félicite la Commission Promotion Economique pour l'organisation du dernier Forum économique, M. le Vice-Président Roth fait savoir que la présence au premier Forum de M. Jean-Pierre Roth a été un tremplin pour les autres Forums. Comme retombées économiques, il mentionne l'installation à Saxon d'au moins 3 nouvelles entreprises (Galloni, Leu+Gygax et Roman SA). Le Président rajoute que la société Vertic SA, qui va débiter la construction d'une halle avec un mur de grimpe, a décidé de s'installer à Saxon suite à sa participation à l'un de nos Forums.

Répondant à **Mme Anna Burnier**, le Président fait savoir que 4'790 personnes sont domiciliées et que 4'875 personnes résident dans la Commune. Le seuil de 5'000 habitants devrait être franchi en 2012, ce qui représente un challenge

pour le Conseil communal, qui entend se battre pour maintenir un tissu économique et favoriser l'installation de nouvelles entreprises créatrices d'emploi. A ce sujet, il rajoute qu'environ 100 postes de travail seront créés dans le cadre du projet BOAS. Il relève l'excellente collaboration avec la Commune de Riddes et rend hommage à son Conseil communal et à son Président M. Jean-Michel Gaillard, pour leur ouverture d'esprit et leur collaboration à des projets intercommunaux. Il annonce qu'une réception sera organisée prochainement avec les Autorités de Fully. Il annonce également la séance aménagée par les CFF qui vont présenter le projet de construction de murs anti-bruit à Saxon.

Répondant à une demande de **Mme Geneviève Thurre** tendant à revoir les tarifs de location des salles du Village, Mme la conseillère Michelet fait savoir que ces tarifs sont identiques à ceux fixés pour la salle polyvalente. Le Président précise que les montants de ces locations correspondent à un faible pourcentage des frais d'entretien des locaux communaux mis à disposition des sociétés locales. En ce qui concerne les coûts des travaux liés à la construction du parking, des salles et à l'aménagement de la Place du Village, le Président fait savoir que les budgets ont été respectés et que les dernières factures devraient nous parvenir avant la fin de l'année. Il rajoute que, par ses prises de position, la Paroisse catholique a contribué, en quelque sorte, à l'augmentation des dépenses communales. En ce qui concerne la crypte, le Conseil doit mener une réflexion en vue de son éventuel déplacement à proximité de l'église.

Répondant à une intervention de **M. Michel Chopard**, le Président répond que l'organisation de transports par ligne de bus relève de la compétence de la Poste et que celle-ci ne va pas créer des lignes de transport public dans les villages desservis par les chemins de fer. Il informe qu'il existe à Saxon un service de taxis ainsi que des bénévoles prêts à transporter les personnes nécessiteuses.

Aucune autre question n'étant posée, le Président adresse, au nom du Conseil communal et de la population, tous ses remerciements et félicitations à M. Eric Woirin, qui a annoncé sa cessation d'activité en tant que Tuteur général de la Commune et invite l'Assemblée à l'applaudir.

Il adresse ses remerciements à la Presse ainsi qu'à TéléSaxon, aux collègues du Conseil communal (tout en relevant l'excellente ambiance de travail), à l'ensemble du personnel ainsi qu'à la population pour la confiance témoignée à l'Autorité.

Il souhaite aux membres présents de joyeuses fêtes de fin d'année, leur présente d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

La séance est close à 21h45.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley